



“ATTESTATION DE FREQUENTATION SCOLAIRE” 2019-2020 EN VUE DE L’OBTENTION D’UN ABONNEMENT SCOLAIRE

La STIB octroie un tarif préférentiel (tarif scolaire) à l’ensemble des étudiants de moins de 25 ans inscrits en enseignement de jour (20h/4 jours au minimum par semaine) ou en enseignement du soir (9h/3 jours au minimum par semaine) ou pour un minimum de 27 crédits pour une année académique complète.

Pour les étudiants ayant entre 18 et 24 ans inclus, l’attestation de fréquentation scolaire doit obligatoirement être complétée afin de pouvoir bénéficier du tarif préférentiel. L’attestation doit être émise par un établissement scolaire belge.

Ce document ne doit pas être complété pour les étudiants de moins de 18 ans. Le tarif préférentiel sera automatiquement appliqué.

COORDONNÉES À COMPLÉTER PAR LE BÉNÉFICIAIRE

N° abonné STIB ou autre opérateur (19 chiffres)								/											
Nom																			
Prénom																			
Date de naissance (jj/mm/aaaa)			/			/													

RÉSERVÉ À L’ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

La direction ou les autorités académiques de l’établissement certifie(nt) que l’élève ou l’étudiant(e) susmentionné(e) est inscrit(e) au sein de l’établissement pour la durée de l’année scolaire complète 2019-2020 (pour un minimum de 27 crédits, 20h/4 jours minimum par semaine en cours du jour ou 9h/3 jours minimum par semaine en cours du soir).

Date
Le/...../20.....

Sceau et signature de la direction
ou de l’autorité académique de l’établissement

RÉSERVÉ AU BÉNÉFICIAIRE

Date
Le/...../20.....

Signature

